



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par Pascal ANDRES  
pascal.andres@moselle.gouv.fr  
03 87 28 33 42

Metz, le 16 août 2017

**Note adressée à**  
**Monsieur le Préfet de la Moselle**  
**Direction de la Coordination et de l'Appui**  
**Territorial**  
**à l'attention de Monsieur Stéphane**  
**FRANCOIS**

**Avis de consultation du public**  
**en vertu de l'article L.120-1-1**  
**du code de l'environnement**

**Objet :** Projet d'arrêté préfectoral autorisant la société SIALIS à pratiquer des pêches à des fins scientifiques dans la rivière La Moselle en aval des barrages VNF à KOENIGSMACKER et ARGANCY.

Procédure de participation du public – Décision individuelle L.120-1-1 CE

**Réf :**

**P.J :** 1 projet d'arrêté préfectoral

### **Contexte du projet de décision :**

L'article L.436-9 du code de l'environnement stipule que le préfet peut autoriser en tout temps, la capture, le transport ou la vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement, et remédier aux déséquilibres biologiques.

### **Objectif du projet de décision :**

La Société SIALIS – Technopôle Nancy-Brabois – 6, Allée Pelletier Doisy – 54603 VILLERS-LES-NANCY, mandatée par la Direction Territoriale Nord-Est de VNF, est autorisée à capturer à des fins scientifiques et à titre de diagnostic, des spécimens de poissons dans la rivière La Moselle, au moyen de pêches à l'électricité, en aval immédiat des barrages VNF situés à KOENIGSMACKER et ARGANCY, qui feront l'objet de travaux d'entretien et de rénovation.



**Date et lieu de consultation :**

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté portant sur l'autorisation de la Société SIALIS à pratiquer des pêches à des fins scientifiques dans la rivière La Moselle en aval des barrages VNF à KOENIGSMACKER et ARGANCY, sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture de la Moselle pour une durée de consultation minimale de 15 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 18 août 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Ce projet est consultable à l'adresse suivante :**

Site internet : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)

Rubrique : Actualités

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017 inclus, à l'adresse électronique suivante : [ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-consultations-publiques-de@moselle.gouv.fr)

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau  
Valérie ANTOINE-POTIER

Par intérim, la Chargée de Mission Police de l'Eau



Chantal BICHLER